

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

No 8 - Vendredi 3 mars 2017

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE SERVICE DES PORTS

Les places d'amarrage suivantes sont mises en location, à savoir:

Places à flot Port Parcelle 139

Place no PAR-01 dim. de la place, 700 x 309 cm

Port Marnin 1

Place no MA1-05 dim. de la place, 668 x 285 cm

Port Rousseau

Place no JJR-06 dim. de la place, 797 x 203 cm

Place no JJR-07 dim. de la place, 728 x 203 cm

Place no JJR-17 dim. de la place, 803 x 217 cm

Place no JJR-31 dim. de la place, 777 x 283 cm

Place no JJR-82 dim. de la place, 713 x 212 cm

Port Lessivier

Place no LES-24 dim. de la place, 748 x 190 cm

Places à terre

Espace dériveurs

Place no ESP-02 dim. de la place, 499 x 250 cm

Place no ESP-17 dim. de la place, 544 x 250 cm

Place no ESP-19 dim. de la place, 527 x 250 cm

Place no ESP-34 dim. de la place, 498 x 250 cm

Place du lac

Place no PLA-08 dim. de la place, 495 x 204 cm

Place no PLA-09 dim. de la place, 495 x 194 cm

Place no PLA-13 dim. de la place, 500 x 214 cm

Place no PLA-17 dim. de la place, 498 x 201 cm

Place no PLA-21 dim. de la place, 500 x 199 cm

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par écrit, jusqu'au vendredi 17 mars 2017 à l'adresse suivante :

Municipalité de La Neuveville Service des ports
Place du Marché 3 2520 La Neuveville

Avec mention "place d'amarrage". Doit impérativement figurer dans la demande: le type d'embarcation, à savoir (à voile, à moteur, pneumatique, autre, ainsi que les dimensions exactes et le tirant d'eau). Une copie du permis de navigation doit également être jointe à la demande.

Il ne sert à rien de nous soumettre votre postulation si votre bateau possède des dimensions supérieures à celles mentionnées ci-dessus.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le garde ports, M. R. Burkhalter, au 079 286 45 84.

Important: nous ne tenons pas de liste d'attente, toutes les demandes qui ont été présentées antérieurement à la présente publication sont impérativement à renouveler. Les attributions se feront conformément au règlement des ports. Celui-ci ainsi que le tarif de location sont affichés dans la vitrine du Service des ports qui est adossé à la station de pompage du Vichon ou par Internet en suivant le lien suivant :

http://www.laneuveville.ch/dl.php/fr/0d2s0-688x8n/Rglement_des_ports_et_tarif_de_location.pdf Service des ports de La Neuveville

Service des ports de La Neuveville

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité.

Ces relevés sont planifiés comme suit :

• Du lundi 06 mars au vendredi 07 avril 2017

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

• Téléphone : 032 752 10 10,
par courriel : facturation@neuveville.ch
ou directement sur notre site internet
www.laneuveville.ch

Meilleures salutations

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Service commercial & facturation
SERVICES INDUSTRIELS

Avis de construction

Requérante : Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : RWB Berne SA, Sous-Banbois 2, 2515 Prêles.

Emplacement : parcelle no 60, au lieu-dit : "Chemin de Prés-Guëtins", commune de La Neuveville.

Projet : aménagement d'un trottoir avec réduction de la largeur de la route sur une longueur d'environ 145 mètres en bordure Nord du Chemin de Prés-Guëtins, marquage de 4 x 2 places de parc alternées et marquage relatif à la zone 30 km/h.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : route communale.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 avril 2017 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 3 mars 2017

Le préfet : J.-Ph. Marti

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

AVIS OFFICIEL

NOUVEL HORAIRE D'OUVERTURE DE L'ADMINISTRATION

Le Conseil municipal informe la population que l'administration municipale sera **fermée au public tous les mardis après-midi** à partir du 7 mars 2017. Cela est valable pour les guichets comme pour le service téléphonique.

Pour le reste, l'horaire reste inchangé. Les bureaux seront donc ouverts :

- tous les matins de 08h30 à 11h30,
- les lundis, mercredis et vendredis de 13h45 à 16h15,
- les jeudis de 13h45 à 17h45.

La Neuveville, février / mars 2017

Conseil municipal



BOURGEOISIE DE LA NEUVEVILLE
Administration forestière
Fossés 1
2520 La Neuveville

BOIS BOURGEOIS

Pour obtenir leur *gaube* pour la première fois et moyennant une finance d'inscription de CHF 50.-, les Bourgeoisies et Bourgeois qui auront 23 ans révolus au 1^{er} avril 2017 et sont domiciliés à La Neuveville, ainsi que ceux qui viennent d'être domiciliés dans notre Ville, voudront bien s'annoncer à M. Philippe Heimann, ingénieur forestier, Fossés 1, 2520 La Neuveville, e-mail : foret@bourgeoisie-neuveville.ch ou tél. 079 800 86 03 **jusqu'au vendredi 17 mars 2017.**

Le maître-Bourgeois

SYNDICAT DE COMMUNES SERVICE DES EAUX TLN

Informations à tous les consommatrices
et consommateurs d'eau potable
de La Neuveville

Nous allons procéder au nettoyage périodique des réservoirs suivants :

- Réservoir du Gibet 03-08 mars 2017
- Réservoir du Picholet 20-22 mars 2017

Il est probable que durant ce nettoyage votre eau devienne trouble ou brune. Cependant, cela n'a aucune influence sur la qualité de l'eau potable. Nous vous conseillons dès lors, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle redevienne claire.

Le responsable du nettoyage des réservoirs est M. Thomas Scholer, chef d'équipe du service des eaux TLN. Pour des questions / voire des complications, veuillez le contacter au tél. 032 / 315 51 82.

Nous vous remercions pour votre compréhension.
Service des eaux TLN

Commune mixte de Plateau de Diesse www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :
Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2017, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	14.04.2017		Vendredi Saint
Lundi	17.04.2017		Pâques
Jeudi-			
Vendredi	25.05.2017	26.05.2017	Ascension
Lundi	05.06.2017		Pentecôte
	17.07.2017	01.08.2017	Vacances estivales
	25.12.2017	02.01.2018	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

APPARTEMENT À LOUER À DIESSÉ

Dès le 1^{er} mars 2017, la commune met en location à la Route de Nods 2 à Diesse (école au centre du village) :

Un appartement de 4 pièces, au 2^{ème} étage, avec galetas et place de parc et accès au jardin en commun.

Loyer mensuel de Fr. 1'200.-

(place de parc et charges comprises - l'électricité est facturée par BKW).

En cas d'intérêt ou pour tout renseignement, merci de vous adresser à l'administration communale au 032 315 70 70.

L'administration communale

Tél 143
La Main Tendue

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCAZIONE

à l'Assemblée communale du 21 mars 2017
à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.00 pour l'organisation d'un concours d'architecture et la constitution d'un jury en vue de la réalisation d'un bâtiment scolaire à Prêles

a) Présentation du projet
b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 120'000.00

2. Approbation d'un crédit additionnel de CHF 10'000.00 pour l'étude du volet «nature et paysage» intégré dans le Plan d'aménagement local (PAL)

a) Présentation du projet
b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 10'000.00

3. Approbation du Règlement communal relatif à la taxe sur la plus-value (RTPV)

a) Présentation du Règlement
b) Approbation du Règlement communal relatif à la taxe sur la plus-value (RTPV)

4. Informations du Conseil communal

5. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 17 février 2017

Avis de construction

Requérant : M. Thierry Mathey, Sous Banbois 32, 2515 Prêles

Auteur du projet : M. Thierry Mathey, Prêles

Propriétaire foncier : M. Thierry Mathey, Prêles

Projet : Création d'un logement au rez de la maison existante, parcelle no 2660, Sous Banbois 32, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 février au 26 mars 2017. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 24 février 2017

Secrétariat communal

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES

1^{er} trimestre 2017

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

4 mars, 18 mars

ATTENTION :

Le 18 mars prochain, en raison de la foire du printemps, le Bibliobus stationnera à Lamboing à la route de Prêles, sur la place de parc communale.

L'administration communale

GAP / GROUPE D'ANIMATION DE PRÊLES INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mercredi 15 mars 2017 à 20h00
à la petite salle de la halle de gymnastique de Prêles.

Un apéro sera offert en fin de séance.

ORDRE DU JOUR

- Ouverture et salutations
- Procès-verbal de l'AG du 09.03.2016
- Rapport du Président
- Comptes 2016
 - Présentation par la Caissière
 - Rapport des vérificateurs
 - Approbation par l'Assemblée
- Programme et Budget 2017
 - Cotisations : Proposition => Inchangé
- Réélections des membres du comité
- Divers et imprévus

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 09.03.2016 est à disposition au bureau communal ainsi que sur le site www.leplateaudediesse.ch/services/sdep_pv

Toutes adjonctions et modifications à cet ordre du jour doivent être communiquées au Président, Monsieur Hermann Barth au (078 614 68 04), au plus tard 5 jours avant l'Assemblée générale.

Comme vous la savez, la SDEP (Société de Développement et d'Embellissement de Prêles) a changé de nom pour donner naissance au GAP (Groupe d'Animation de Prêles). Ce changement n'a pas vraiment apporté d'autres modifications. En effet, l'âme du village de Prêles persiste et notre groupe d'animation continue ses activités.

Afin de mener à bien tous ses beaux projets, le GAP est à la recherche de nouvelles personnes prêtes à se joindre à son comité. Si vous avez un petit peu de temps libre, de nouvelles idées à partager ou simplement l'envie de vous investir dans l'organisation de différentes activités villageoises, prenez contact avec Hermann Barth (078 614 68 04) qui sera ravi de vous informer et de répondre à vos questions !!!

Tout le comité espère sincèrement que vous serez nombreux à témoigner, d'une manière positive, de votre intérêt pour l'animation de votre village ainsi que pour les activités qui y sont liées.

Le Président
Hermann Barth



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET VENTE DE BOIS DE FEU

Les personnes intéressées par l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87. Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00 (départ forêt).

Commune mixte de Plateau de Diesse
et Commune Bourgeoise de Prêles

MISE EN SERVICE DU CONGÉLATEUR PUBLIC DE DIESSE

La Commune mixte de Plateau de Diesse a remis à neuf le congélateur public à Diesse.

Des casiers (100, 150 et 200 litres) sont à la disposition de la population au prix d'une location annuelle de CHF 50.00 par 100 litres.

En cas d'intérêt, il vous suffit de remplir le talon ci-dessous et nous le retourner.

L'administration communale (032 315 70 70) se tient évidemment à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.



Talon de réponse pour le congélateur communal public

Nom : Prénom :

Adresse : Localité :

No de tél. :

100 litres à CHF 50.00 / année 150 litres à CHF 75.00 / année 200 litres à CHF 100.00 / année

A retourner à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles



COMMUNE MIXTE DE
PLATEAU DE DIESSE



Mise au concours

LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE recherche

Pour le 1^{er} mai 2017 ou pour une date à convenir

1 concierge auxiliaire
pour le complexe du Battoir de Diesse
(taux d'occupation d'environ
une 20^{ème} d'heures/semaine)

Champs d'activités

- Gestion globale de la salle du Battoir (visites et mise à disposition des locataires)
- Etablissement des contrats de location
- Gestion du planning des réservations (inscription dans le calendrier communal)
- Réception des lieux et du matériel mis à disposition des locataires
- Réception des alentours après chaque réservation
- Nettoyage et entretien de la salle au besoin après les réservations
- Nettoyage et entretien des salles de classe de l'Ecole du Battoir
- Nettoyage des sanitaires

Profil souhaité

- Aisance dans le nettoyage et l'entretien des bâtiments
- Sens de l'organisation et des responsabilités
- Souplesse et polyvalence
- Sens du contact et de l'entregent dans les relations avec la population
- Disponibilité exigée certains week-ends
- Aisance dans l'utilisation des outils informatiques usuels (Internet, Word, Excel)

Si vous remplissez toutes ces conditions, nous nous réjouissons alors de recevoir votre lettre de motivation, accompagnée des documents usuels à :

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE,
M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines,
La Chaîne 2, 2515 Prêles,

jusqu'au 15 mars 2017.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70

Des documents supplémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.

La candidature est également ouverte à l'interne

Fermeture au trafic

Route cantonale no 1316 ;
Douanne - Lamboing Commune : Douanne

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic comme précisé ci-après:

Tronçon : Douanne - Lamboing, entre la bifurcation pour Gaicht et l'ancien restaurant des Gorges à Lamboing

Durée : du lundi 6 mars 2017 à 8h00 au vendredi 10 mars à 17h00, ainsi que du lundi 13 mars 2017 à 8h00 au vendredi 17 mars à 17h00

Exceptions : Aucunes

Conduite de la circulation : Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place

Un itinéraire de déviation est prévu, pour la relation Plateau de Diesse - Douanne/Gléresse, par La Neuveville - Prêles - Lamboing (et vice versa) et pour la destination de Bienne, par Lamboing - Orvin - Frinwillier (et vice versa).

Restrictions : Fermeture de la route cantonale au trafic.

Motif : Coupe de bois importante, dans le but de garantir la sécurité de tous les usagers de la route.

Particularités : Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cavaliers et piétons).

Dans tous les cas le début, respectivement la fin des restrictions, sont déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour cette fermeture de route inévitable. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 24 février 2017

Inspection des routes pour le Jura bernois

Consultez gratuitement la FOD
www.imprimerieducourrier.ch

P paroisses réformées
de Diesse, Lamboing, Prêles, Nods

PASSER DE LA PEUR À LA CONFIANCE

Dimanche 12 mars, 10h00, église de Diesse

Culte animé par des catéchumènes,
des jeunes accompagnants
du catéchisme et personnes âgées

Après leur visite à Mon Repos, les catéchumènes sont revenus surpris de la vie qui y régnait. Cette expérience enrichissante a été le point de départ pour la préparation d'un culte intergénérationnel.

Ainsi, grâce aux uns et aux autres, chacun a pu découvrir les nombreuses ressources possibles pour passer de la peur à la confiance.

Par votre présence le dimanche 12 mars, ces ressources présentées aussi de manière artistique, seront d'autant mieux mis en valeur.

Cordiale bienvenue !

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Auteur du projet : RWB Berne SA, Sous Banbois 2, Case postale, 2515 Prêles.

Emplacement : parcelle no 2027, au lieu-dit : "Route de Lamboing", Diesse, commune mixte de Plateau de Diesse.

Projet : aménagement de places de stationnement pour le bâtiment communal "Le Battoir" et la déchetterie, création d'un nouvel accès depuis l'Ouest à la déchetterie avec pose d'un nouveau portail et pose d'un enrobé sur la place existante de la déchetterie.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : UP1.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 avril 2017 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la

Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 3 mars 2017



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS DE JARDIN EN 2017

Les vignettes vertes 2017 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés avec la facture. Le prix de celle-ci est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise) pour l'année 2017.

Les personnes **ne souhaitant plus bénéficier** de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch **jusqu'au mardi 31 mars 2017**.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander la vignette verte par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch. Ils la recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2017.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes **ne sont pas autorisés** à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

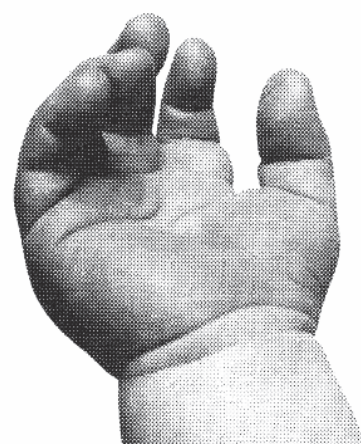
Il est à relever qu'une vignette **est valable pour une propriété**. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également **qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche**. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale

L'avenir à pleines mains



pro **juventute**

Nouvelles de l'administration

Les mesures salariales pour les enseignants doivent être poursuivies

La Commission de la formation propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport consacré aux conditions d'engagement du corps enseignant en comparaison intercantonale. Dans le même temps, elle a adopté trois déclarations de planification. La commission estime qu'il faudrait garantir l'évolution constante des salaires du corps enseignant aussi à l'avenir et continuer de combler les retards.

Selon la Commission de la formation (CFor), le rapport consacré aux conditions d'engagement du corps enseignant en comparaison intercantonale offre un aperçu instructif. Il montre qu'il existe de grandes différences en termes de compétitivité par rapport aux cantons voisins. Le canton de Berne est à la traîne en ce qui concerne les salaires, en particulier ceux des enseignants et enseignantes en début de carrière. Certains aspects des conditions d'engagement bernoises sont en revanche intéressantes voire très intéressantes, notamment pour les prestations complémentaires comme les mesures de décharge liées à l'âge et la rétribution de la fonction de maîtrise de classe.

En 2013, la révision de la loi sur le statut du corps enseignant a permis de trouver un compromis important pour l'évolution salariale. La commission souhaite poursuivre sur cette voie afin de garantir à l'avenir une évolution salariale constante pour le

corps enseignant et de combler les retards. Cette progression ne doit pas être freinée par des mesures d'économie.

En poursuivant la politique salariale actuelle, le canton peut devenir plus compétitif et atteindre la moyenne des autres cantons. Le salaire reflète aussi l'estime portée au corps enseignant, selon la commission. Une majorité de la commission défend toutefois le maintien de l'article 14 de la loi sur le statut du corps enseignant, qui prévoit la possibilité de renoncer à la progression des traitements en cas de situation financière particulièrement difficile. Une forte minorité aurait voulu exclure cette possibilité.

Par ailleurs, une courte majorité a décidé de mettre l'accent, à moyen terme, sur les mesures de décharge destinées aux enseignants et enseignantes en début de carrière, pour éviter qu'ils quittent prématurément la profession.

Enfin, la commission demande un réexamen de l'adaptation des classes de traitement des enseignants et enseignantes du primaire et du secondaire. Selon elle, les importants écarts salariaux actuels sont dérangeants et ne se justifient pas. Elle souhaite en particulier être informée des conséquences financières de ce réexamen avant que des mesures soient engagées.

D'autres propositions de déclarations de planification n'ont pas réuni de majorité. Comme le Conseil-exécutif, la commission estime qu'il faut renoncer provisoirement à prendre des mesures concernant

les prestations de la caisse de pension, bien qu'elles soient plus modestes dans le canton de Berne que dans d'autres.

Le rapport consacré aux conditions d'engagement du corps enseignant en comparaison intercantonale a été élaboré en réponse à une motion du Grand Conseil. Il montre le manque de compétitivité des traitements versés par le canton de Berne au corps enseignant (sans prestations complémentaires). De plus, le nombre annuel de leçons obligatoires est élevé dans certains degrés. Cependant, si l'on tient compte des prestations complémentaires, le canton est bien voire très bien positionné. Berne s'inscrit par exemple dans la moyenne pour la rétribution de la fonction de maîtrise de classe et les primes de fidélité, et il est à la pointe en matière de décharge horaire des enseignants plus âgés (à partir de 50 ans), d'incitations financières à la formation continue, de congé paternité et de prestations en cas de maladie ou d'accident.

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulance



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

MARS
Lundis 6, 13
Samedi 11

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

VIGNETTE OBLIGATOIRE POUR DÉCHETS VERTS

Comme l'année dernière, nous vous rappelons que chaque ménage allant déposer du gazon ou des branchages à la déchetterie de la route de Chasseral doit être au bénéfice d'une vignette.

Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch). Son prix est de CHF 80.- par année. Des contrôles seront effectués mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour "jouer le jeu". Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous. Nous vous remercions de votre compréhension.

Conseil communal

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 4 mars de 9h45 à 10h45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

25 mars 2017

A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 9.30 h à 11.30 h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Sandro Corciulo au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE



Avis de construction

Requérant : Maya Sunier, Route de Lignièrès 8, 2518 Nods

Auteur du projet : Maya Sunier, Route de Lignièrès 8, 2518 Nods

Projet : Construction d'un couvert à bois (déjà réalisé) sur RF 33 du ban de Nods, Route de Lignièrès 8, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 24.02.17

Administration communale

**Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch**

Nouvelles de l'administration

Résorption des heures supplémentaires en bonne voie

La Commission de gestion (CGes) du Grand Conseil constate que la réduction du solde du compte épargne-temps du personnel du canton de Berne avance bien. Un certain nombre de collaborateurs n'ont toutefois pas pu réduire leur excédent horaire à 125 jours comme exigé au cours de la première étape. Selon la commission, il s'agit de cas particuliers pour lesquels on peut majoritairement comprendre pourquoi la réduction imposée n'a pas pu être atteinte. La CGes attend en revanche que la deuxième étape de réduction en cours soit prise au sérieux et mise en œuvre dans les délais.

Après que le rapport « Soldes horaires des cadres de l'administration cantonale » élaboré en 2010 par la Commission de haute surveillance, la Commission de gestion (CGes) a décidé de réexaminer la question, à l'aune de l'entrée en vigueur de la révision partielle de l'ordonnance sur le personnel au 1^{er} janvier 2016. Selon l'ordonnance, le solde du compte épargne-temps du personnel doit être abaissé de 125 à 50 jours d'ici fin 2019, sous forme de com-

pensation ou d'indemnisation financière. Il s'agit de la deuxième étape de réduction du solde du compte épargne-temps après que son plafond a été fixé à 125 jours lors d'une première étape ayant débuté le 1^{er} janvier 2013. Ce seuil devait être atteint dans un délai de trois ans.

Seuls des cas particuliers n'ont pas satisfait aux obligations

Dans ses contrôles, la CGes s'est surtout intéressée aux cas dont le solde du compte épargne-temps dépassait toujours le plafond de 125 jours exigé au 1^{er} janvier 2016. Elle a encore recensé 37 cas fin 2015, contre six fin 2016. Sur la base des renseignements détaillés de la Direction des finances, la commission a pu établir qu'il s'agit effectivement de cas particuliers et a pu retracer, pour la plupart d'entre eux, les raisons à l'origine du solde excessif et de l'impossibilité de le résorber à fin 2016. Il est surtout important que le canton ait clarifié ces cas particuliers suite aux questions posées par la commission et qu'au vu de la sensibilité politique du sujet, il soit en mesure d'en rendre compte.

Nettement en dessous de 50 jours fin 2019

La Direction des finances a exposé à la CGes la mise en œuvre de la deuxième étape de réduction.

D'après les valeurs cibles stipulées dans les conventions de réduction de solde des collaborateurs concernés, les soldes des comptes-épargne temps devraient tomber bien en dessous de 50 jours d'ici fin 2019. La commission a pu s'assurer que les consignes étaient bien respectées. Il lui importe toutefois que l'objectif de réduction obligatoire soit pris au sérieux et mis en œuvre dans les délais. Selon elle, il ne sera nécessaire d'indemniser financièrement l'excédentaire fin 2019 que dans des cas exceptionnels.

La commission clôt donc pour l'heure le dossier, tout en prévoyant de contrôler ultérieurement, en 2020, la deuxième étape de réduction et ses conséquences financières.



Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

16h catéchisme des 11^e à la maison de paroisse
16h30 Reprise du culte de l'enfance à la maison de paroisse

Samedi

9h catéchisme des 10^e à la maison de paroisse

Dimanche 5 mars

9h45 Sonnerie des cloches

10h Culte Stefan Wilczynski

Chants : 42-07 ; 46-09 ; 23-13 ; 64-12 ; 31-30 ; 62-78
Textes bibliques : Psaume 23 ; Luc 15, 11-32 (l'homme qui invitait à la liberté)

Mercredi

10h Groupe de prière et partage biblique, salle Schwander

A venir

10 mars : Soupe de Carême de 18h à 20h Maison de paroisse à Diesse

18 mars : Récital de chanson française, à 20h à la Blanche-Eglise, Marie-Laure et François Golay Krafft
25 mars : Vente des roses par les catéchumènes

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57
Marie-Laure Krafft Golay - 032 751 70 82

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 5. März

10.15 Uhr, Pfarrsaal Twann: Gastfreundliche Kirche, Gottesdienst. Text: Mt 6,13 (Versuchung). Mit Daniel Halter (Gastgeber), Miriam Vaucher (Klavier), Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi.

Pikettdienst

13. Februar bis 2. April: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi (079 439 50 99)

Aktuelle und ausführliche Informationen immer über:
www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 5 mars

10h Messe à l'église paroissiale
(1^{er} dimanche de carême)

Mardi

10h30 Liturgie de la parole à Mon Repos

Jeudi

8h45 Messe à l'église paroissiale

Dimanche 12 mars

10h Messe à l'église paroissiale
(2^{ème} dimanche de carême)

Caté

Mercredi 8 mars 2017 de 18h30 à 20h : soirée parents-enfants de 5H et 6H, préparation du Premier Pardon.

L'assistant pastoral, Yannick Salomon, répond à vos appels ou vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12.
Soyez les bienvenus !

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi de 9h à 11h et le jeudi de 15h à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail:
laneuveville@cathberne.ch

Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 5 mars

Culte à 10h00 à Nods animé par les catéchumènes de 7H et 8H

Dimanche 12 mars

Culte à 10h00 à Diesse animé par les catéchumènes de 9H. Culte intergénérationnel sur le thème "De la peur à la confiance"

Soupe de Carême

Vendredi 10 mars entre 18h00 et 20h00 à La Maison de paroisse de Diesse, une succulente soupe suivi d'un magnifique diaporama "reflets de la région" présenté par le club photo Chasseral. Manifestation en faveur d'un projet humanitaire. Libre contribution, merci de votre solidarité

Eveil à la foi

Samedi 11 mars de 17h00 à 18h30 pour les enfants de 3 à 6 ans, dernière rencontre sur le thème des animaux. Présence d'un âne et belles surprises pour cette dernière rencontre

Service de voiture

Passage à 9h35, Funi Prêles; 9h40, école Prêles; 9h45 Poste Lamboing; 9h50 centre du village de Diesse quand le culte à lieu à Nods ou La Neuveville

Contacts

Présidente : Mme Anne-Claude Dubois, 079 372 79 60, dubois5@bluewin.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche - 032 315 27 37

& 079 429 02 80 - stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 5 mars

10h, culte avec les catéchumènes de 7 et 8 H, Anne Noverraz, catéchète professionnelle, et M-L Krafft Golay

Mardi 7 mars

14h, salle de paroisse, rencontre des aînés

Dimanche 12 mars

10h, culte avec cène

Contacts

Pasteur : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 - mlkrafft@bluewin.ch

Président de paroisse :

M. André Sunier, 079 240 55 09, arosun@worldcom.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 5 mars

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter, St-cène

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos

- Garderie

Mercredi

6h25 à 7h00 Forum des hommes

9h15 à 11h00 Au café des dames

www.labri.ch - tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 4 mars - Services à Bienne

9h30 : Partage de la Parole

10h30 : Culte Michel Dufournet

12h : Repas canadien

14h : Rencontre avec Michel Dufournet

Mercredi

19h30 : Réunion de prières



PAIN DU PARTAGE

Soyons solidaires et participons à la traditionnelle action PPP Pain du Partage. La boulangerie Flurim à la rue du Tempé, nous attend avec un nouveau pain dès samedi.

Nous soutenons ainsi l'action nationale de nos églises: "Voir et agir" qui est au cœur de la campagne œcuménique de Pain pour le prochain et Action de Carême. 50 cts par pain vendu seront directement versés aux actions.
(www.voir-et-agir.ch/pain)

Merci de votre soutien !

Les paroisses réformées de Nods - Diesse - La Neuveville
La paroisse catholique de La Neuveville
Plateau de Diesse et la Communauté de l'Abri

VOUS INVITENT À LA PROCHAINE SOUPE DE CARÊME

le vendredi 10 mars de 18h à 20h
Maison de paroisse de Diesse

A 19h15, "Reflets de la région",
magnifique projection par le club photo Chasseral

Merci pour votre solidarité !

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)
Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**
Tél. 032 752 10 77

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 761 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520 La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)
Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch
Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Dès le 3 avril, ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements : www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch
ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tous les spectacles sont à 20h30

Samedi 4 mars Alain Roche - piano solo

Samedi 18 mars Tiffen - chansons (en 1^{ère} partie)

Yvette Theraulaz - ma Barbara

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes